

file
SECRET

**ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE**

No. 79
SECRET/83/Add. 9 *
9 avril 1958

PARTIES CONTRACTANTES

NEGOCIATIONS RELATIVES A LA LISTE XXV (GRECE)

Les délégations des pays du Benelux et de la Grèce ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXV (Grèce) et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la Délégation
du Benelux

Signé au nom de la Délégation
de la Grèce

2 décembre 1957

* Français seulement

RESULTATS DES NEGOCIATIONS ENGAGEES AU TITRE DE
L'ARTICLE XXVIII EN VUE DE LA MODIFICATION OU DU RETRAIT
DE CONCESSIONS REPRISES DANS LA LISTE XXV (GRECE) ET
PRIMITIVEMENT NEGOCIEES AVEC LES PAYS DU BENELUX

MODIFICATIONS APORTEES A LA LISTE XXV (GRECE)

B.- CONCESSIONS A RETIRER

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de droits consolidés dans les listes en vigueur	Taux de droits qui doivent être consolidés
232 B d	Autres tissus et tout autre article en fibres textiles artificielles ou syn- thétiques discontinues, non spéciale- ment dénommés:		
	1 en fibres textiles artificielles, ad val.	26%	34%

C.- NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS DES LISTES EN VIGUEUR

90	Amidon	100 kg	37.50	27.50
----	--------------	--------	-------	-------

D.- NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS NE FIGURANT PAS
DANS LES LISTES

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de droits actuelle- ment en vigueur	Taux de droits qui doivent être consolidés	
26	Bière:			
a	en bouteilles	100 kg	165	108